

CPD^{md} AGENT DE DECOFFRAGE CHIMIQUE

DESCRIPTION

CPD^{md} Agent de décoffrage chimique est une substance réactive économique à base de produits pétroliers conforme à toutes les exigences réglementaires connues contrôlant la composition des composés organiques volatiles (COV).

UTILISATION

Il peut s'utiliser sur du contreplaqué, du bois d'œuvre, de l'acier, des coffrages garnis de plastique ou à l'intérieur de moules. Il est également utilisé dans le cas particulier d'un coffrage en bois d'œuvre scié au fini brut conçu pour donner au béton une apparence veinée.

AVANTAGES

- Peut-être appliqué à de basses températures, jusqu'à 0°C (32°F)
- CPD^{md} Agent de décoffrage est prêt à utiliser; aucune dilution n'est requise.
- Il ne décolore ou ne tache le béton,
- Se pulvérise facilement dû à sa basse viscosité
- Contenu V.O.C. 75gm/L
- Biodégradable

APPLICATION

Les coffrages doivent être secs, propres et libres de tous résidus de béton.

Pour la première utilisation, badigeonner le coffrage avant de couler le béton. Dans le cas des utilisations ultérieures, il est préférable d'appliquer le produit immédiatement après avoir enlevé et nettoyé les coffrages.

Appliquer une couche mince de produit au moyen d'un pinceau ou d'un pulvérisateur et enlever tout excédent.

Une couche trop épaisse d'agent de décoffrage peut retarder la prise du béton. Éviter alors tout excédent de produit : flaques, filets ou accumulation en surface.

NOTE

Il est probable que la première application sur du contreplaqué ou du bois d'œuvre neuf pénétrera complètement dans le bois. Le cas échéant, appliquer une seconde couche.

RESTRICTIONS

- N'est pas recommandé pour utilisation sur les coffrages à autoclave.
- N'est pas recommandé pour les constructions type tilt-up

RENDEMENT

Bois ou contre-plaqué:

17 - 24 m²/L (700 - 1000 pi²/ gal U.S)

Métal ou plastique

24 - 29 m²/L (1000 - 1200 pi²/ gal U.S)

EMBALLAGE

Baril 208 litres (55 gal U.S.) - 194 kg (428 lb)

Seau 18.9 Litres (5 gal U.S.)- 18 kg (40 lb)

NETTOYAGE

Nettoyer l'équipement de pulvérisation, les brosses, etc. avec un solvant à base d'essence minérale.

ENTREPOSAGE

Le produit peut être entreposé à l'extérieur à une température supérieure à -20°C (-4°F). Entreposer les barils sur le côté pour empêcher l'eau d'entrer à l'intérieur des barils. Bien mélanger le produit s'il est entreposé au froid.

DURÉE DE CONSERVATION

Le produit se conserve environ 2 ans s'il est conservé dans son contenant d'origine et n'a pas été contaminé par l'eau.

DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

Liquide inflammable. Consulter la fiche de données de sécurité du produit pour connaître les directives spécifiques : FDS #14.

GARANTIE

Les recommandations et les renseignements ci-haut fournis sont basés sur nos recherches en laboratoire ainsi que sur les expériences menées par un laboratoire indépendant. Ces derniers sont, à notre connaissance, exacts et véridiques dans les limites des paramètres retenus lors des dites expériences. Toutefois, aucune garantie expresse ne peut être fournie et la pertinence du produit choisi ne peut être garantie puisqu'il est impossible de connaître tous les usages que l'on fait de nos produits, ni de contrôler ou prévoir toutes les variations paramétriques pouvant découler des conditions climatiques, des conditions d'application, des méthodes utilisées ou du type de surface sur laquelle est appliqué l'un ou l'autre de nos produits. L'utilisateur de nos produits devra lui-même effectuer ses propres essais sur des échantillons afin de vérifier si le produit convient aux conditions spécifiques du projet.

CPD^{md} n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, pour le présent produit, incluant sans restriction des garanties implicites quant à la valeur marchande ou la pertinence du produit pour un usage spécifique.

Dans tous les cas, CPD^{md} limite sa responsabilité à fournir la quantité de produit nécessaire pour traiter à nouveau ou pour réparer les endroits spécifiques où un produit CPD^{md} a été appliqué. CPD^{md} se réserve le droit de déterminer la cause exacte de tout problème en recourant aux méthodes et essais d'usage. CPD^{md} n'assume aucune autre responsabilité telle que pour dommages-intérêts, directs ou indirects, dans tout cas où violation de la présente garantie, négligence ou responsabilité sans faute sont invoquées.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE PEUT ÊTRE
MODIFIÉE NI PROLONGÉE PAR LES
REPRESENTANTS DE CPD^{md} PAR SES AGENTS
DISTRIBUTEURS OU PAR SES
CONCESSIONNAIRES